



COMMUNIQUE DU GROUPE TRANSITION

Le maire de Saint-Fargeau-Ponthierry communique, mais pas sur tout

Lundi 13 avril, le président de la République a donc officialisé le prolongement du confinement jusqu'au 11 mai. Cette mesure doit permettre de continuer à freiner la progression du coronavirus. Parmi les annonces d'Emmanuel Macron, **la question du second tour des élections municipales était également attendue.**

Il n'en a rien été. D'abord parce que les sujets du déconfinement, de la reprise des cours et des activités économiques étaient des sujets d'une importance majeure, mais surtout parce que le ministre de l'Intérieur avait fixé les règles depuis le 27 mars.

C'est effectivement **le 27 mars que le ministre de l'Intérieur a écrit à tous les maires de France** en détaillant les nouvelles dispositions concernant le second tour des municipales, dispositions fixées par la loi d'urgence sanitaire du 23 mars. On y découvre la prorogation du mandat des élus, les dates possibles du second tour ou encore les nouvelles dispositions financières qui en découlent. Christophe Castaner demandait alors à chaque maire de **transmettre l'information à tous les élus** du conseil municipal ainsi qu'aux candidats du premier tour :

« Je vous remercie de bien vouloir faire part de ces dispositions aux membres de votre conseil municipal, ainsi qu'aux candidats élus ou en lice pour le second tour dans votre commune. »

Christophe Castaner

Dans la totalité des communes de France cela a été transmis à tous les élus en place, mais aussi aux candidats non élus pouvant se présenter au second tour.

Mais à Saint-Fargeau-Ponthierry, cela n'a pas été le cas. Cette information nous a été transmise en débit de semaine par une autre commune. Il est bien regrettable que ces informations soient obtenues autrement que par le biais du maire dont c'est la mission.

Même en temps de crise, la transmission des informations à tous doit rester une priorité pour les élus de la République, et donc pour le maire de notre commune.

Vous trouverez le contenu des dispositions prises par le ministre de l'Intérieur dans le document joint.

Les élus du groupe « Transition » restent à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Pour nous joindre, un mail : rassembler.avenir.stfp@gmail.com

Pour nous suivre, un site Internet : <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>

Lionel Walker - Séverine Félix Boron - Jeannine Jouanin - Denis Puglièse
Véronique Giannotti - Philippe Boury - Zine-Eddine Mjati